



Le Référentiel des Partenaires de la Justice

V1 – décembre 2025

Table des matières

1

Objectif du livret d'accueil

2

Contexte

3

Présentation du RPJ

5

Focus sur Démarche Numérique

6

Annexes



Objectif du livret



L'objectif de ce livret de présentation est de vous faire découvrir le nouveau dispositif de référencement des partenaires de justice : le **RPJ**.

Cette nouvelle procédure biphasée vient supplanter le procédé actuel et vous concerne particulièrement.

En qualité de **candidat**, vous déposez votre dossier via la plateforme Démarche Numérique.

En qualité **d'expert judiciaire**, vous pourrez être sollicité pour donner votre avis sur un dossier de candidature.



Contexte

Éléments de contextualisation et objectifs



Procédure d'inscription sur les listes des experts judiciaires

Pour être inscrit sur une liste d'une cour d'appel, un expert judiciaire doit en faire la demande. Avant le RPJ, cette demande prenait la forme d'un **dossier papier transmis au procureur de la République du tribunal compétent**. Les informations du dossier étaient **enregistrées manuellement dans un logiciel métier**.



Les candidatures étaient ensuite instruites par le **tribunal judiciaire puis par la cour d'appel**.

Lors de **l'Assemblée générale** de la cour d'appel, il est statué sur l'ensemble des dossiers déposés. A l'issue de cette assemblée, les candidats sont alors notifiés de la décision et **inscrits sur liste**, le cas échéant.



Présentation du RPJ



Présentation du RPJ

Le RPJ est un **annuaire** des partenaires de justice mis à la disposition de tous les acteurs de toutes les juridictions.

Ce portail permet la création d'un **référencement numérique** des partenaires de justice dont la mise à jour est possible. Il vient **supplanter les listes locales** qui se multipliaient et devenaient caduques.



La mise en place de ce catalogue numérique s'accompagne de la **dématérialisation des candidatures des partenaires judiciaires** et de **l'instruction de celles-ci** qui s'effectuent à présent sur Démarche Numérique.

demarche.numerique.gouv.fr



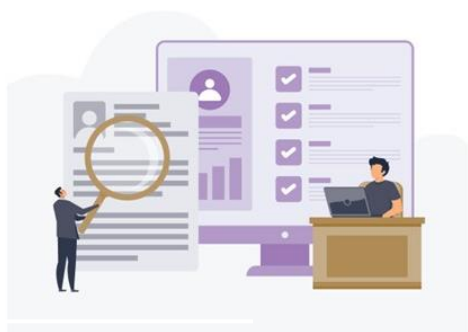
Le référencement des partenaires de justice se déroule en **3** étapes sur **2** plateformes.



Étape 1
**Candidature
dématérialisée**

1

demarche.numerique.gouv.fr



Étape 2
**Instruction en
ligne**

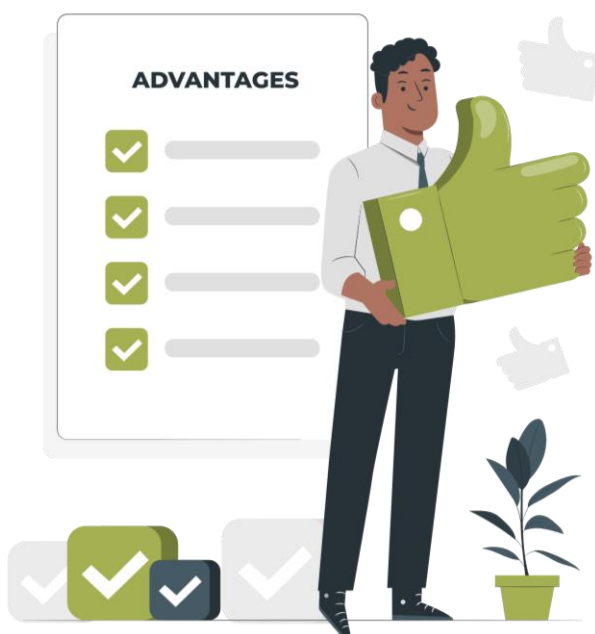
2



Étape 3
**Annuaire
numérique**

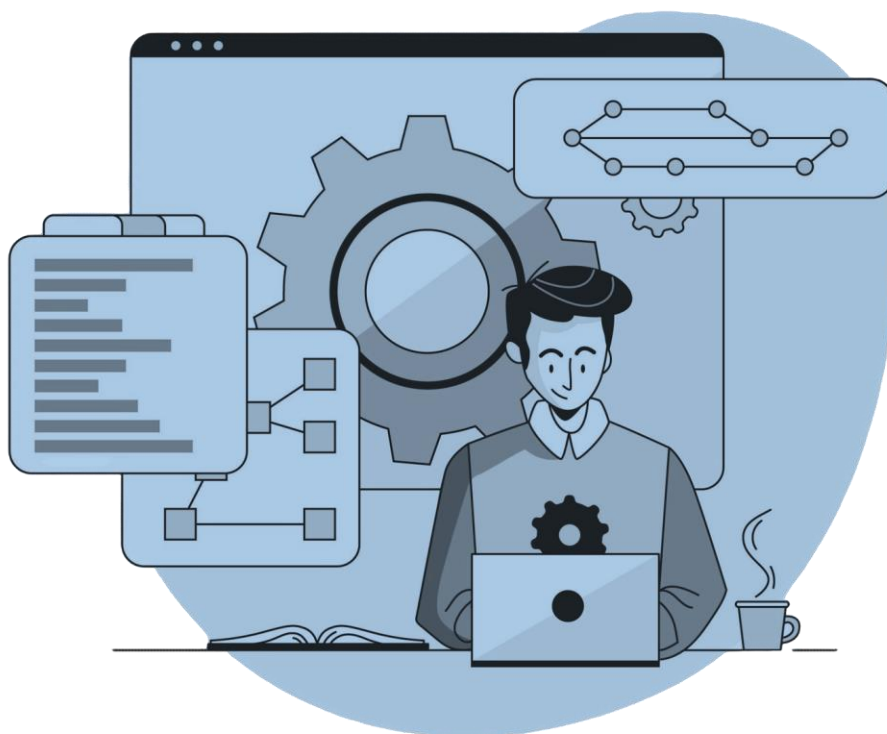
Les avantages du RPJ pour vous

- **Gain de temps** pour la candidature via une démarche dynamique en ligne.
- Plus de **lisibilité** pour le **suivi de l'instruction et la notification de la décision** sur Démarche Numérique.
- Plus de **lisibilité** pour les juridictions sur les experts judiciaires **des autres ressorts** entraînant une **hausse de visibilité des experts judiciaires**.



- **Mise à jour possible des coordonnées** sur Démarche Numérique via l'onglet Messagerie.
- Identification des experts judiciaires avec le **numéro unique attribué à vie**.

Focus sur Démarche Numérique



Les profils sur Démarche Numérique

Profil Usager



Expert candidat

Profil Expert



Expert donnant son avis si
demandé

Profil Instructeur



Greffiers et magistrats TJ et CA
affectés au service des experts

Candidater sur Démarche Numérique

Afin d'accéder au formulaire de candidature dématérialisé, vous devez vous rendre sur le site de la cour d'appel dont dépend le tribunal judiciaire compétent.



Pour rappel, selon les dispositions du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, les candidatures sont à envoyer **avant le 1er mars au procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel le candidat exerce son activité professionnelle ou possède sa résidence ou, pour les demandes d'inscription dans la rubrique traduction, au procureur de la République près le Tribunal judiciaire de la ville où siège la cour d'appel auprès de laquelle vous souhaitez être inscrit.**

Selon votre situation, trois formulaires vous sont proposés :

Inscription initiale

Primo candidature

Réinscription

Renouvellement de candidature

Extension de spécialité

Ajout d'une ou plusieurs spécialités

Si vous souhaitez faire à la fois une réinscription et une extension, vous devez utiliser 2 formulaires bien distincts : celui de réinscription et celui d'Extension.



Candidater sur Démarche Numérique

Vous devez **créer un compte** sur le site Démarche Numérique pour candidater. Il vous suffit de renseigner une adresse mail et un mot de passe ou vous connecter via FranceConnect, ou alors Proconnect si vous candidatez pour une société. Une fois connecté, vous aurez le profil **Usager**.

Connexion à demarche numerique.gouv.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Se connecter avec son compte

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com

Mot de passe *

☐ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

☐ Se souvenir de moi

Se connecter

Il vous sera demandé de compléter votre dossier et d'ajouter les **pièces justificatives** nécessaires : photo d'identité, carte nationale d'identité, justificatifs d'expérience, déclaration sur l'honneur, et toutes autres pièces que vous jugerez utiles.



Vous devez impérativement compléter et envoyer votre dossier **avant le 28 février, minuit**, date de clôture de la démarche en ligne. A défaut, passé cette date, vous ne pourrez plus déposer votre dossier.

Votre dossier déposé, vous avez **jusqu'au 28 février, avant minuit**, pour effectuer des modifications dans votre dossier, dès lors que celui-ci est au **statut «En construction»**.

Candidater sur Démarche Numérique



Un onglet **Messagerie** permet à la juridiction de communiquer avec vous si besoin. Vous avez aussi la possibilité d'adresser un message aux instructeurs de la juridictions.

C'est également via cette messagerie que vous pourrez, si nécessaire, adresser votre attestation de formation.

Tout au long de l'instruction de votre dossier, vous recevrez des notifications par mail. Vous serez également invité à prendre connaissance de la décision rendue à l'issue de l'assemblée générale de la cour d'appel.

Il est donc important que vous consultiez vos mails, notamment les courriers indésirables (spams), afin d'être informé de tout changement de statut de votre dossier et le moment venu, qu'une décision a été rendue dans votre dossier.



Toutes les notifications sont adressées à l'adresse mail avec laquelle vous avez créé votre compte sur la plateforme Démarche Numérique.

Donner son avis sur Démarche Numérique

Dans le cas d'une primo inscription, vous pouvez être sollicité par le greffe d'une juridiction pour donner votre avis sur le dossier d'un candidat expert.

Vous recevrez un mail vous invitant à vous rendre sur la plateforme via un lien. Après vous être connecté avec une adresse mail et un mot de passe que vous aurez créé, vous serez connecté avec le profil **Expert**.

Cette invitation vous donne la possibilité de consulter le dossier et les pièces transmis par le candidat. Vous devez renseigner votre avis sur le dossier comme demandé par le greffe.

Si nécessaire, vous avez la possibilité de demander l'avis d'un autre expert : depuis l'onglet « **Avis** » cliquer sur « **Demander un autre avis** ».



Un guide utilisateur est disponible sur le site du CNCEJ vous accompagnant pas à pas pour donner un avis sur un dossier de candidature !

Annexes



Des questions supplémentaires ?

Support

CSN



support.rpj-dn@justice.gouv.fr
0 805 81 55 55

Liens utiles



Démarche Numérique

Foire aux Questions · Démarche Numérique

Conseil National des Compagnies d'Experts de justice - CNCEJ